

**SEANCE DU
19 DECEMBRE 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le dix-neuf du mois de Decembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mme JACQUES, MM. CHANINET, DULLIN, MULLER, PONCET, REYMOND, TETAZ

Excusée : Mme MOISAN ;

Secrétaire de séance : Mme JACQUES

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 Novembre 2024 à l'unanimité

I – Comptes rendus de réunions

- Gendarmerie Nationale : une rencontre a eu lieu avec le correspondant de la gendarmerie de Belley en charge de la commune pour évoquer les quelques problèmes présents sur St Germain comme les voitures ventouses ou les tags sur les containers.

- Travaux d'Appregnin : les travaux sont terminés. Le dernier prestataire, Orange doit intervenir avant que l'entreprise VTM ne retire les poteaux ce qui est prévu le 13/01/25.

- Fruitière : une visite a été faite avec les Communes d'Ambléon et Conzieu suite à la fin des travaux. Il faudrait prévoir l'achat en commun d'un nouveau véhicule sur 2025.

II- Virement de crédits

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient d'effectuer les virements de crédits suivants afin de pouvoir payer diverses dépenses :

- Chapitre 065 Autres charges de gestion courante : + 26 218.00 €

- Chapitre 12 Charges de personnel : + 2 918.00 €

- Chapitre 011 Charges à caractère général : - 29 136.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

III – Autorisation pour mandater les dépenses d'investissement en 2025 avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du CGCT et le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2024 (hors chapitre 16) : 292 664 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 73 000 €, soit 25 % de 292 664 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : Défense incendie pour 73 000 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

IV – Débat sur le rapport relatif à l'artificialisation des sols

M. le Maire indique que la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience » a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050 avec un objectif intermédiaire en 2031 de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la décennie 2021-2031 par rapport à la décennie 2011-2021. La loi « ZAN » du 20 juillet 2023 indique que cette trajectoire de réduction doit être déclinée dans les documents de planification et d'urbanisme (PLU et SCOT). C'est pourquoi un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur la Commune a été établi : depuis 2011, 2.9 ha ont été consommés dont le lotissement de Brognin, un bâtiment agricole à Appregnin et 2 maisons à Boise. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

VI – Tarifs des concessions et des cases de columbarium

Le Conseil Municipal décide des tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Cases de columbarium : 400 € pour 15 ans et 750 € pour 30 ans

- Concessions trentenaires :

Un emplacement, soit de 2 mètres carrés : 360.00 euros

Deux emplacements, soit 4 mètres carrés : 720.00 euros

- Concessions temporaires :

Un emplacement, soit de 2 mètres carrés : 180.00 euros

Deux emplacements, soit 4 mètres carrés : 360.00 euros

VII- Questions diverses

- Vœux du Maire et du Conseil Municipal : 18 janvier 2025 à 18h à la salle des fêtes
- Repas des aînés : 26 janvier 2025
- M. le Maire fait part d'une demande de subvention de la commune de Colomieu pour la remise aux normes de l'éclairage de son stade de foot. Le Conseil Municipal décide d'attendre la notification de subvention de la Fédération Française de Foot demandée par la Commune de Colomieu pour connaître le reste à charge de cette dernière et souhaite rencontrer les élus de Colomieu.
- Inauguration des travaux d'Appregnin prévue en février ou mars.

Pour copie conforme,

Le Maire, Régis CASTIN